Camping Municipal*** - Tourisme « les Mouettes » 67630 LAUTERBOURG

CONNAISSANCE DE L'ETABLISSEMENT

PROPRIETAIRE/EXPLOITANT: Commune de Lauterbourg

Représenté par Monsieur le Maire, Jean-Michel FETSCH

19, Rue de la 1^{ère} armée 67630 LAUTERBOURG

Etablissement: Camping municipal « Les Mouettes »

Base de Loisirs de Lauterbourg

STATUT JURIDIQUE: Régie communale

Terrain: Commune de Lauterbourg **Fonds**: Commune de Lauterbourg

CLASSEMENT: Camping municipal *** mention Tourisme – Classement du 06/11/2012

70 emplacements « Tourisme » et 65 emplacements « Loisirs »

PROJET

DESCRIPTION:

Le camping municipal « Les Mouettes » a été créé en 1990. Afin de diversifier son offre d'hébergement, la municipalité a souhaité équiper son terrain de 5 Habitions Légères de Loisirs (HLL) de type kotas finlandais. Ces chalets en bois s'intégreront idéalement dans le paysage verdoyant du camping.

Cet investissement fait écho à une demande de la clientèle souhaitant séjourner en HLL. Un aménagement intérieur pouvant accueillir 4 personnes permettra de cibler une clientèle familiale. Le choix s'est porté vers les kotas, afin de proposer un hébergement atypique. Un chauffage d'appoint y est prévu pour faire face aux nuits fraiches en avant et arrière-saison. De même, une isolation du toit est prévue, afin de limiter la chaleur à l'intérieur en plein été.

La mise en location des kotas est prévue pour le 30 juin 2014

MONTANT TRAVAUX ELIGIBLES:

Montant total H.T. estimé à : 168.519 € **Montant H.T. éligible : 153.337 €**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL:

Autofinancement	99 851 €	
Région Alsace	15.000 €	Aide plafonnée – En cours d'instruction
Département 67	53.668 €	

AIDE FINANCIERE SUSCEPTIBLE D'ETRE ACCORDEE ET CONTREPARTIES :

S'agissant d'un projet public, il est proposé d'attribuer à la commune de Lauterbourg une subvention de **53.668 €** correspondant à 35 % du montant H.T du coût des travaux éligibles estimés à 153.337 €.

L'aide financière est conditionnée par la mise en œuvre de contreparties élaborées suite au diagnostic effectué par l'ADT, à savoir :

- Engager les démarches nécessaires en vue de l'obtention du label « Camping-Qualité »
- Traduire le site Internet en anglais et en allemand.

Avis du Bureau ADT du 10 juin 2014 : Favorable

